

① Aux origines du Mouvement Ouvrier

On peut distinguer trois périodes :

- l'une qui s'étend de 1815 à la révolution de 1848,
- l'autre qui englobe le second empire,
- la dernière très brève constituée par la Commune.

1815 - 1848

les transformations économiques

C'est l'époque de ce que l'on a appelé la "Révolution Industrielle" marquée par la diffusion accélérée de la machine à vapeur, surtout dans les filatures de coton à partir de 1830.

Cette vulgarisation de la machine à vapeur entraîne l'accroissement de la production industrielle, alors que la production agricole n'augmente que très lentement. 1830 marque en quelque sorte le début du règne des industriels prenant le pas sur les propriétaires fonciers.

Mais rien ne serait plus faux que d'imaginer un changement général et radical : la France reste un pays à très large majorité rurale et agricole : sur 10.000 personnes, 5.300 vivent de l'agriculture et seulement un peu plus de 2.000 de l'industrie.

Les débuts de l'industrialisation entraînent un développement des villes ; mais dans cette économie urbaine les grandes fabriques sont encore rares. Durant toute la période on voit croître le nombre des petits patrons, des artisans, des boutiquiers (un million et demi de petits patrons ont deux ouvriers ou moins). C'est parmi ce milieu populaire et tout spécialement parmi les salariés semi-artisans (ébénisterie, bronze, céramique, typographie...) que vont se développer les théories socialistes et s'organiser les premiers groupements de défense et de protection.

La période est caractérisée aussi, au point de vue économique, par les crises qui surviennent tous les 6 ou 8 ans. La crise débute généralement par une crise agricole - mauvaise récolte de céréales - ; le revenu paysan subissant un brusque recul, la fraction la plus importante du pays va ralentir ou suspendre ses achats industriels. Il en découle une crise de la production industrielle marquée par les faillites et le chômage ouvrier.

la condition matérielle des salariés

Il faut d'abord noter l'allongement de la durée du travail : dans les grandes fabriques les journées de 13 et 14 heures sont fréquentes - on va parfois jusqu'à 16 heures. Le progrès technique est responsable de cet allongement :

- l'éclairage au gaz permet la prolongation du travail après la tombée du jour,
- la régularité du fonctionnement de la machine à vapeur supprime les pauses qui étaient monnaie courante lorsqu'on utilisait la force de la rivière.

La baisse des prix industriels qui caractérise la période tend à réduire le profit des entrepreneurs qui réagissent en jouant sur l'élément le plus compressible des coûts de production, c'est-à-dire le salaire : de 1825 à 1848 le salaire ouvrier, particulièrement dans les métiers les plus mécanisés a tendance à baisser. Mais c'est surtout au moment des crises que la chute des salaires se manifeste : 40 % dans le textile et la métallurgie lors de celle de 1828-1832. La crise finie, le salaire tarde à remonter et n'atteint généralement pas le niveau de départ.

Mais pour réduire les coûts de production on utilise aussi largement la main d'œuvre féminine et les enfants. Dans le textile la moyenne des salaires féminins ne dépasse pas 50 % de celle des salaires masculins. La période est caractérisée par l'entrée en masse des femmes dans l'industrie. La simplification du travail industriel leur ouvre un grand nombre d'emplois. Vers 1840, elles constituent 56 % de la main d'œuvre dans les filatures de coton, 70 % dans celles de laine et de soie.

En général, les fabriques recevaient les enfants entre 8 et 10 ans, mais dans de nombreux cas ils y entraient plus tôt : de nombreux témoignages parlent d'enfants de 6 ans employés dans les manufactures. Rien ne différenciait la vie de l'enfant de celle de l'adulte, si ce n'est le taux du salaire. A Lille, comme l'adulte le jeune travaillait de 14 à 15 heures par jour, une heure et demie était consacrée au repas. La manufacture s'ouvrait pour tous à 5 heures du matin et se vidait à 20 ou 21 heures. Aucune loi n'interdisait le travail de nuit, ni celui du dimanche. Il faudra attendre 1841 pour qu'une loi règlemente le travail des enfants, loi qui d'ailleurs ne sera que très peu appliquée.

L'utilisation de cette "armée industrielle de réserve" (femmes et enfants) est à la fois facteur de baisse des salaires et un facteur de chômage, les deux étant étroitement liés. Durant toute la période on constate un important chômage masculin et lors des crises la diminution de l'emploi prend des allures de catastrophe : disparition d'un tiers des emplois dans certaines industries ou régions.

la condition juridique des salariés

Le législateur bourgeois, non seulement n'a prévu aucune garantie pour le salarié, mais encore l'a considéré comme un individu mineur dont les droits sont moindres que ceux de l'entrepreneur.

Dans le code civil, tout ce qui concerne le contrat de travail - "louage de service" - est bâclé en deux articles insérés entre le "louage de choses" et le "louage de cheptel". On considère que salarié et employeur sont également libres de passer contrat alors que cette liberté théorique est restreinte dans les faits par l'inégalité économique des contractants qui permet à l'employeur de dicter sa loi au salarié.

Cette soi-disant égalité de droit est même niée en cas de litige portant sur la rémunération. Il est dit en effet que devant le tribunal, "le maître est cru sur son affirmation" et le salarié n'a pas le droit de faire la preuve par témoin de la mauvaise foi du patron.

Comme c'est aux "conventions libres d'individu à individu..." à fixer la journée de travail l'on ne saurait permettre aux ouvriers de s'associer pour défendre leurs "prétendus intérêts communs" : c'est le sens de la Loi Le Chapelier votée sous la Révolution en 1791.

Donc, il y a interdiction des associations, mais aussi des "coalitions" c'est-à-dire des grèves. Un article du Code pénal interdit "Toute coalition de la part des ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier...". Les participants à un tel mouvement risquent de un à trois mois de prison, les meneurs de deux à cinq ans. La grève est un délit, car pour la bourgeoisie libérale, c'est un acte antinatural qui vient troubler le libre jeu des lois de l'économie.

Notons enfin que depuis 1903 tout salarié doit posséder un livret ouvrier. Ce livret, c'est d'abord une mesure de police. L'ouvrier devant le faire viser par le Maire ou le Commissaire à chaque changement de résidence. C'est aussi un moyen de contrainte entre les mains du patron : lors du départ d'un salarié, l'employeur n'accepte de rendre le livret - nécessaire pour s'embaucher ailleurs - que dans la mesure où le salarié a remboursé toutes les avances qui lui ont été faites (la pratique des avances est courante à l'époque).

les essais d'organisation

Ce qui caractérise l'époque c'est d'abord le déclin du compagnonnage : ce type d'organisation hérité de l'ancien régime groupait

les compagnons de certains métiers - métiers du "Tour de France" - dans des sociétés à demi secrètes qui facilitaient l'apprentissage des compagnons au cours de leurs voyages. Ces associations s'inquiétaient du placement des compagnons, jouaient le rôle d'organismes mutualistes et même de sociétés de défense des intérêts des compagnons. Mais le corporatisme assez étroit, les rivalités entre "sectes", la hiérarchie rigide à l'intérieur du compagnonnage, empêchaient la naissance d'un véritable esprit de solidarité. Malgré les tentatives de réforme de l'institution on assiste au cours de la période à sa disparition progressive : elle correspondait à un mode de production artisanale remis en cause par le développement de l'industrie.

C'est cependant dans le milieu semi-artisanal que vont naître les organisations ouvrières que l'on peut considérer comme les ancêtres des syndicats, je veux dire les sociétés de résistance.

Celles-là sont illégales, seules sont permises les mutuelles. La mutuelle à l'époque est un groupement restreint, par exemple entre charpentiers d'une ville ; chacun accepte de verser 1 F. par mois dans une caisse qui permettra de venir en aide à celui qui tombe momentanément malade ou qui est victime d'un léger accident entraînant un court arrêt de travail. Sous le couvert des mutuelles les travailleurs tentent de tourner l'interdiction des associations ouvrières en organisant des "résistances". C'est là où l'on discute salaires, conditions de travail, où l'on encourage les travailleurs à refuser de travailler pour des salaires de misère, où l'on organise des grèves et le soutien aux grévistes. Souvent la police découvre l'association, les tribunaux sanctionnent et il faut repartir en cherchant un autre camouflage.

Ce n'est pas un effet du hasard si ces milieux relativement favorisés de typographes - orfèvres - charpentiers - chefs d'atelier de la soierie... sont les premiers à s'organiser : leurs conditions de travail sont moins dures que dans les fabriques ; beaucoup savent lire et écrire ; ils ont ainsi la possibilité de réfléchir sur la condition qui leur est faite, ils peuvent s'exprimer, communiquer avec les autres.....

Pour l'ouvrier de "fabrique", écrasé de labeur, sans qualification, sans instruction, la seule réaction, c'est la révolte. Comment aurait-il le loisir de prendre conscience de sa dépendance, de chercher à s'organiser, d'envisager les moyens de sa libération ? La révolte se tourne parfois contre la machine dont l'installation risque d'entrainer du chômage - "A bas les mécaniques" est un cri qui retentit souvent au cours de la période. La révolte c'est aussi dans certains cas le point de départ d'une organisation.

Une autre forme d'association ouvrière, c'est la coopérative de production : elle a pour but d'affranchir l'ouvrier de sa

condition de salarié. Certaines, comme celles des tailleurs parisiens n'ont qu'une existence transitoire : il s'agit de fournir du travail aux grévistes. D'autres : bijoutiers en doré - rubanniers de St-Etienne - sont des groupements permanents. Mais elles restent peu nombreuses et leur existence est précaire.

Notons enfin l'existence éphémère de quelques journaux ouvriers : au lendemain de la révolution de 1830 on en voit apparaître 3, mais l'année suivante ils ont disparu. Celui qui tiendra le plus longtemps c'est "l'Atelier" - 1840-1850- qui prône comme moyen d'affranchissement de l'ouvrier la coopérative de production.

Quelques grandes dates de l'histoire ouvrière

Nous ne citerons que 3 événements :

• La révolte des "Canuts" lyonnais (1831) :

Dans la soierie lyonnaise on trouve à l'époque l'organisation suivante :

- les fabricants remettent la matière première aux chefs d'atelier,
- ceux-ci possesseurs ou locataires de métiers font travailler les "banuts de base" (30.000 à 40.000 ouvriers au total). Le prix de façon que paie le fabricant est partagé par moitié entre le chef d'atelier et le compagnon.

La soierie venait de subir une crise grave et le prix de façon avait baissé. Malgré la reprise, les fabricants refusent le relèvement du tarif. Le conflit tend alors sous l'impulsion des chefs d'atelier à se régler par une négociation. Ils font appel à la médiation du Préfet qui réunit une commission formée de fabricants qui accusent le Préfet d'avoir violé la loi sur la "liberté du travail" interdisant toute négociation collective. Le ministère consulté donne raison aux réfractaires : le nouveau tarif n'est pas appliqué.

Les canuts dupés abandonnent leurs ateliers, se répandent dans les rues et se heurtent à la garde nationale composée essentiellement de patrons. Les insurgés sont rapidement maîtres de Lyon. Quelques tentatives faites par les républicains pour profiter de la situation restent sans écho ; au contraire, les chefs de section des ouvriers en soie proclament leur fidélité au régime : "Dans les événements qui viennent d'avoir lieu, des insinuations politiques ou séditieuses n'ont eu aucune influence. Nous sommes dévoués entièrement à Louis Philippe, Roi des Français et à la Charte constitutionnelle".

Génés de leur conquête les canuts finissent par demander le retour des autorités légales ; l'armée rentre dans Lyon, le tarif est

abrogé, des meneurs sont arrêtés : c'est un échec.

Le ministre Casimir Périer livre à la méditation des canuts la phrase suivante : "Il faut que les ouvriers sachent bien qu'il n'y a de remèdes pour eux que la "patience et la résignation".

Insistons sur deux caractères de cette révolte ouvrière : l'initiative est venue non des compagnons les plus exploités, mais des chefs d'atelier, sorte d'aristocratie ouvrière.

C'est une insurrection purement corporative, ce n'est pas une révolution ; en effet les ouvriers comptent encore sur le pouvoir central pour atténuer leurs maux ; il n'en sera plus de même trois ans plus tard.

• Grève des Tailleurs Parisiens : (Fin Octobre 1833)

La Société Philanthropique des tailleurs de Paris engage la lutte pour obtenir une augmentation de salaire et une diminution de la durée du travail : 8.000 ouvriers participent au mouvement. Pour faciliter la lutte, la société crée une cantine et une coopérative de production où "seront reçues toutes les commandes des citoyens qui veulent l'émancipation des prolétaires" et qui "vendra au prix coûtant une marchandise de première main" afin de concurrencer les patrons.

Un comité patronal dénonce la coalition des garçons tailleurs comme une conspiration politique. Des patrons plus conciliants s'efforcent en vain d'empêcher les poursuites contre les grévistes, car la police prête un "loyal concours" aux patrons de combat. La coopérative de production est cernée par la troupe, obligée de fermer ses portes ; les meneurs sont traduits devant les tribunaux et condamnés à de fortes peines "pour avoir créé un atelier dit national qui n'était qu'un moyen de favoriser le développement et la durée du désordre."

Bien d'autres mouvements ont lieu entre 1830 et 1848 : on en a dénombré 382 dont 139 à Paris et 24 à Lyon.

• La Révolution de 1848 :

La révolution survient à la suite d'une crise agricole à laquelle succède une crise économique et financière. Là dessus vient se greffer une crise politique provoquée par divers scandales et amenant une désaffection vis-à-vis du régime de Louis Philippe.

Cette révolution de 1848 n'est pas comme celle de 1830 la lutte de

la bourgeoisie contre l'aristocratie ; le prolétariat va y jouer un rôle important. Mais cette classe des prolétaires est encore mineure, dans la "dépendance politique et idéologique d'une fraction de la bourgeoisie". Celle-là, en effet est divisée, la petite bourgeoisie se déifie du capitalisme de grandes entreprises et du gouvernement qui le soutient. On a au départ une sorte d'alliance entre les prolétaires et les petits bourgeois.

Louis Philippe chassé en Février 1848, les ouvriers n'entendent pas qu'on escamote "leur révolution". Ils restent sous les armes et vont faire pression sur le gouvernement pour obtenir des réformes. Ainsi aiguillonné, le gouvernement provisoire proclame le même jour :

- la République,
- le suffrage universel,
- l'ouverture d'ateliers nationaux,
- le droit au travail,
- le droit d'association,
- et décide que le Palais des Tuilleries sera affecté aux invalides du travail.

Trois jours plus tard une manifestation ouvrière appuie la demande de création d'un ministère du Progrès. Après négociation le gouvernement accorde la mise en place d'une commission pour l'étude des problèmes du travail : la Commission du Luxembourg que préside Louis Blanc.

Cette commission où siègent 650 ouvriers et 250 patrons élabore rapidement un projet de loi réduisant la journée de travail à 10 heures à Paris - 11 heures en Province. Le projet soumis au Gouvernement est adopté. Elle intervient aussi dans les conflits entre patrons et ouvriers : par exemple lors de la grève de la boulangerie parisienne elle établit un tarif de salaires qui est accepté par les deux parties.

Mais cette commission est surtout une tribune où s'expriment les théories socialistes et où l'on discute de ce que l'on appelle alors "l'organisation du travail". Louis Blanc fait adopter ses idées de rachat par l'Etat des entreprises privées et d'exploitation par des coopératives de production qui recevraient d'une banque d'Etat les fonds nécessaires à l'établissement. Ces projets ne dépassent pas la tribune du Luxembourg, ils ne sont même pas discutés par la Constituante et n'ont d'autres effets immédiats que d'effrayer les bourgeois modérés et les boutiquiers qui ne voient pas sans frayeur la persistance de l'agitation ouvrière.

Cette agitation est entretenue par un chômage important et c'est pour tenter de résoudre momentanément ce problème que le gouvernement crée des Ateliers Nationaux. Ceux-là n'ont aucun rapport avec l'Organisation du Travail que préconise Louis Blanc, ce

sont essentiellement des chantiers de travaux publics où l'on embauche pêle-mêle tous les chômeurs : on les a qualifiés "d'organisation de l'aumône". Pour éviter l'anarchie qui règne au début de l'expérience, un ingénieur de l'Ecole Centrale, Thomas, entreprend d'enrégimenter les ouvriers et d'en faire une masse de manoeuvre qu'on pourra au besoin utiliser contre les "ouvriers séditieux" des clubs révolutionnaires qui fleurissent dans Paris et contre les "sectaires" du Luxembourg. Mais le travail manque et en Mai 1848 les ateliers occupent à ne rien faire 100.000 chômeurs.

Cette masse inoccupée coûte cher, aussi la majorité rurale et modérée, qui vient d'être élue à la Chambre à la suite des premières élections au suffrage universel, décide la fermeture pure et simple des ateliers. Les ouvriers âgés de 18 à 25 ans s'enrôleront dans l'armée ; les autres iront en Province, en Sologne ou dans les Landes pour effectuer des travaux de défrichement.

A l'annonce de cette décision les chômeurs parisiens réagissent violemment. Des manifestations s'organisent : c'est le début des "journées de Juin". Certains membres du gouvernement laissent l'émeute se développer afin de mieux l'écraser. Le 23 Juin des barricades s'élèvent dans Paris et une lutte inégale s'engage entre l'armée, les bourgeois de la garde nationale d'une part, la masse des sans-travail d'autre part. Selon un observateur de l'époque, c'est "l'insurrection la plus grande et la plus singulière qu'il y ait eu dans notre histoire :

- la plus grande car durant 4 jours, 100.000 hommes y furent engagés,
- la plus singulière car les insurgés y combattirent sans cri de guerre, sans chefs, sans drapeaux et pourtant avec un ensemble merveilleux et une expérience militaire qui étonna les plus vieux officiers".

Ces journées de Juin furent purement ouvrières : le contact entre bourgeois républicains et ouvriers est rompu. Il ne faudra pas s'étonner si lors du coup d'Etat de Louis Napoléon qui renverse la République quelques années plus tard, la combativité ouvrière est amoindrie. La république s'est coupée de ses meilleurs défenseurs.

A la suite de l'insurrection une répression sévère se développe. En outre, l'Assemblée revient sur certaines concessions qui avaient été faites par le Gouvernement provisoire ; en particulier le maximum de la journée de travail est fixé à 12 heures au lieu de 10.

1848 - 1870

Le mouvement ouvrier décimé à Paris lors des "journées de Juin 1848" ne réapparaît au grand jour qu'à partir de 1860.

la constitution de chambres syndicales

L'interdiction des associations demeure, mais le Gouvernement de Napoléon III privé de l'appui des catholiques tente de se concilier les ouvriers et à partir de 1864 les autorisations de réunion seront accordées assez libéralement.

En 1862 c'est avec l'accord du gouvernement qu'une délégation ouvrière se rend à l'exposition de Londres. Ce voyage sera l'occasion pour les ouvriers français de prendre contact avec leurs camarades anglais des Trades-Unions qui en matière d'organisation syndicale sont très en avance sur la France :

- Permanents - Presse - Budget - Organisation nationale.....

Les rapports que rédigent les délégués au retour font une large part à tous ces problèmes et parmi les nombreuses revendications formulées on trouve fréquemment la création de chambres syndicales, jouant à la fois le rôle de mutuelles, de résistance et même de coopératives ouvrières.

Au cours des années qui suivent les nombreuses chambres syndicales naissent à travers le pays. Leur comportement pratique est assez varié :

- les unes de tendances modérées recherchent les solutions amiables : c'est ainsi que les cordonniers parisiens invitent leurs membres à respecter les conventions passées avec le patronat - que les mécaniciens répudient toute violence et cherchent à donner à leurs adhérents des connaissances professionnelles.

- d'autres naissent à l'occasion d'un conflit : c'est le cas chez les mineurs de St-Etienne où le comité de grève prolonge son existence au delà du conflit en se transformant en chambre syndicale.

Ces chambres restent en principe interdites

- selon la Loi de 1864 les salariés ne peuvent se rassembler

... / ...

de manière durable dans des groupements pourvus d'une organisation juridique,

- mais le pouvoir à partir de 1864 manifeste à leur égard une assez grande tolérance.

Dans le même temps où les salariés se groupent pour lutter ou négocier sur le plan professionnel, quelques travailleurs parisiens prennent conscience de l'absence totale de représentation ouvrière au Parlement. À la veille des élections de 1863 à Paris, un groupe d'ouvriers décide de présenter des candidatures ouvrières et publie à cette occasion le "Manifeste des soixante" qui déclare : "Le suffrage universel nous a rendu majeurs politiquement, mais il nous reste encore à nous émanciper socialement". C'est un échec complet.

L'époque est aussi marquée par

la création de la Ière Internationale (1864)

Deux raisons, semble-t-il, motivent cette naissance :

- les ouvriers anglais cherchent à s'entendre avec ceux des autres pays afin d'éviter que les entrepreneurs anglais ne brisent les mouvements revendicatifs en important de la main d'œuvre étrangère,
- les événements internationaux tels que l'insurrection polonaise, la guerre civile américaine, l'indépendance italienne émeulent l'opinion internationale.

Au sein du Conseil de l'Internationale on verra au départ s'affronter les thèses de Marx pour lequel le moyen politique doit être une arme décisive et celle des délégués français partisans d'un réformisme coopératif s'appuyant sur divers types d'associations.

Paradoxalement la première structure nationale qui tentera de fédérer les chambres syndicales de diverses régions et de divers métiers, sera constituée par le bureau parisien de la Ière Internationale. Ce bureau intervient dans les grèves à la fin du Second Empire, notamment au Creusot, en s'efforçant de développer la solidarité ouvrière au niveau régional, mais aussi national. Toutefois l'organisation internationale en France ne devait guère regrouper en 1870 plus de 40.000 travailleurs.

... / ...

Sur le plan juridique l'apport le plus important de cette période c'est

la reconnaissance du droit de grève

Cette reconnaissance (1864) fait suite à un conflit qui a eu un grand retentissement dans l'opinion : celui des typographes parisiens.

Tandis qu'à la suite d'une pétition demandant le relèvement des tarifs, les typographes élisent des délégués pour négocier avec leurs employeurs, un patron congédie ses salariés et les remplace par des femmes payées à un tarif inférieur ; d'autres installent du matériel typographique dans des communautés religieuses afin d'apprendre le métier aux jeunes filles qui joueront ainsi le rôle de briseurs de grève.

Après plusieurs péripéties on arrête les délégués ouvriers, mais l'Empereur ordonne leur mise en liberté provisoire et lorsqu'un certain nombre sont condamnés à des peines de prison, Napoléon III les gracie. Cette grâce reconnaît implicitement le droit de coalition et aura une grande influence sur le vote de la Loi de 1864.

Cette loi supprime le délit de coalition, c'est-à-dire que la grève ne peut plus être sanctionnée par les tribunaux, mais elle crée un nouveau délit, celui d'atteinte à la liberté du travail. Chacun a individuellement le droit de faire grève ce qui rompt son contrat de travail et à la suite de la grève le patron n'est pas obligé de le réembaucher ; cette situation durera jusqu'en 1950. Mais on refuse de reconnaître le caractère profond de la grève qui ne peut être qu'un acte collectif et on nie sa liaison avec l'organisation syndicale qui ne sera légale que 20 ans plus tard.

1870-1871: la Commune

Dans son premier mouvement la Commune est

un sursaut de fierté nationale blessée

La population parisienne refuse de capituler devant l'Allemand

... / ...

qui encercle Paris, la garde nationale réclame la "sortie en masse" pour rompre le blocus. Elle n'a que mépris pour le gouvernement provisoire qui a succédé à Napoléon III et qui cherche à traiter avec l'envahisseur. Elle n'a aucune confiance dans les généraux bonapartistes responsables de la défaite.

Mais beaucoup plus fondamentalement, la Commune est

un grand mouvement d'opinion républicaine

En effet, à peine installée, le 4 Septembre 1870, la République était déjà en danger. Le 18 Mars 1871, date de naissance de la Commune, c'est au premier chef, la réponse à l'agression du gouvernement des "ruraux" contre la Ville qui incarne cette République, gouvernement qui veut la dompter, lui reprendre ses canons, les canons "Fraternité", les canons "République", sa sauvegarde.

La rébellion de la capitale, ce n'est pas d'ailleurs ce 18 Mars qu'elle a commencé, mais fort avant :

- Dès les débuts de Février, quand la France a désigné une Assemblée foncièrement royaliste (400 députés sur 600), tandis que Paris, lui, tout entier votait républicain. Et voici que cette Assemblée, tout en négociant une paix honteuse avec les prussiens prépare sans s'en cacher une restauration. Paris alors se dresse. Dès ce moment sa garde nationale se rassemble en une Fédération républicaine qui va regrouper la presque totalité des bataillons, menée par un comité central, celui qui prend en charge le mouvement du 18 Mars avant l'élection régulière d'une Commune le 26.

En tête des statuts de cette fédération on peut lire :

* La République est le seul gouvernement de droit et de justice"
"Nous sommes la barrière inexorable élevée contre toute tentative de renversement de la République".

Dans l'œuvre vive de la Commune au pouvoir, qu'apparaît-il en premier, sinon les grandes mesures qui fondent la République :

- enseignement laïc et gratuit,
- service militaire obligatoire pour tous dans la milice populaire qu'est la garde nationale...
- sur tous les drapeaux rouges ces devises :
 - .. "Liberté - Egalité - Fraternité"
 - .. "République Française, Sociale, Universelle".

Etre républicain en cette année 1871, c'est alors, quoi qu'il en ait suivi, être révolutionnaire !

L'idée même de "Commune" montre qu'on a affaire à

une réaction contre l'Etat centralisateur et
opresseur

"Citoyens, dans le danger suprême de la Patrie, le principe d'autorité et de centralisation étant convaincu d'impuissance, nous n'avons plus d'espoir que dans l'énergie patriotique des communes de France, devenant par la force des choses, libres, autonomes et souveraines".

C'est là l'illustration du caractère démocratique de la Commune. Le peuple communeux de 1871 eût voulu qu'on allât jusqu'à la démocratie directe. Les élus "mandataires", doivent toujours rester étroitement contrôlés par leurs électeurs, leurs "mandants".

C'est là une revendication profonde qui remonte aux sans-culottes de la "Grande Révolution". Ce problème en tout cas qui est celui de toute révolution, du rapport entre masses et "gérants", entre dictature et liberté, si la Commune l'a nettement posé, elle n'a pas su le résoudre. Le peuple était plutôt "libertaire", l'Assemblée communale qu'il avait élue fut dans sa majorité "autoritaire", nommant le 2 Mai un Comité de Salut Public, dictature qui ne souffrait pas de contrôle.

Après coup la Commune a surtout été perçue comme

un mouvement à contenu prolétarien et socialiste

La commune a pris évidemment quelques mesures sociales comme :

- la suppression du travail de nuit dans les boulangeries,
- la prohibition des amendes et retenues sur les salaires,
-

Ce n'est pas ce qui apparaît aujourd'hui comme le plus important, le plus neuf (ces mesures d'ailleurs n'ont guère été appliquées), mais bien plutôt le projet lancé par les militants ouvriers de la Ière Internationale, d'une véritable syndicalisation des moyens de production.

Par décret du 16 Avril, la Commune décidait de confisquer les ateliers abandonnés pour les remettre à des associations ouvrières dépendant des chambres syndicales.

L'entreprise devait faire tâche d'huile, peu à peu s'étendre, par la contagion de l'exemple à tous les ateliers, toutes les fabriques, dans chaque profession.

On n'eut pas le temps d'aller bien loin en ce sens (les syndicats

étaient d'ailleurs momentanément affaiblis), mais c'est là sans doute et Marx l'a souligné, le principal geste réellement socialiste que tenta d'accomplir la Commune.

L'échec de la Commune, son écrasement par l'armée "Versaillaise"

- 30.000 morts,
- 40.000 prisonniers,
- 10.000 condamnés,

est la conséquence non pas tant des divisions entre ses membres, de l'incohérence de certaines décisions... mais essentiellement de la disproportion entre les forces, de la cassure entre Paris qui est allé trop vite et trop loin et le reste de la France qui n'a pas suivi.

Les campagnes redoutent les "partageux" et ne souhaitent qu'ordre et tranquillité ; les villes, dont quelques unes ont tenté timidement d'imiter la capitale (Lyon - Marseille - Toulouse...), même si elles sont républicaines, trouvent Paris trop rouge. La fête révolutionnaire, la révolte spontanée, faute d'organisation, de liaison avec la province... s'achève en un sanglant massacre.(1)

(1) De larges emprunts sont faits ici au texte de Rougerie paru dans Syndicalisme Universitaire du 25 mars 1971.

② les relations P.O.F. - syndicats : symbiose ou indépendance (1879-1895)

A la symbiose parti ouvrier français - syndicats
voulue par J. Guesde ...

Après 1871, le redémarrage du syndicalisme se fait lentement et prudemment. En 1876, un Congrès réunit à Paris les représentants de syndicats. Ce Congrès met l'accent sur les questions strictement professionnelles et condamne expressément toute idée révolutionnaire ; il va même jusqu'à condamner les grèves.

Ce Congrès et le suivant valent moins par les idées qui y furent débattues que par le fait d'avoir réuni pour la première fois depuis la Commune des ouvriers en Congrès.

Mais en 3 ans, l'atmosphère des Congrès ouvriers va totalement changer.

En effet, le Congrès de Marseille de 1879 admet, malgré la réticence des "syndicalistes", des représentants des "groupes d'Etudes Socialistes" fondés en France par Jules GUESDE, pour répandre la doctrine marxiste. A Marseille, il n'est plus question des retraites ouvrières, des coopératives... Mais on parle du droit de propriété et du collectivisme.

Une forte majorité approuve un texte affirmant que "l'appropriation collective de tous les instruments de travail et forces de production doit être poursuivie par tous les moyens possibles".

Enfin, par 73 voix contre 27, le Congrès décide de se constituer en parti politique

- le Parti Ouvrier Français (P.O.F.), à tendance marxiste (guesdiste)

La main-mise des socialistes guesdistes sur ces premiers congrès ouvriers allait avoir des conséquences très néfastes. Tout d'abord GUESDE a toujours dénié toute valeur réelle à la coopération et au syndicalisme. Pour lui, la grande idée c'est que la classe ouvrière doit d'abord ... / ...

s'emparer du pouvoir politique. Le parti doit canaliser, à son profit, l'action du syndicat.

L'étude des rapports entre P.O.F. et syndicats témoigne bien de cet état d'esprit.

Les syndicalistes modérés, promoteurs des Congrès de 1876-78, tentèrent par la suite de prendre leur revanche sur le Guesdisme en convoquant, à Lyon, le premier Congrès de la Fédération des Syndicats, mais rapidement les Guesdiistes s'en rendirent maîtres, et de 1887 à 1894, en assurèrent la direction.

Pendant 7 ans, P.O.F. et Fédération des Syndicats vécurent pratiquement en symbiose, tenant leurs Congrès à des dates voisines et dans la même ville, en sorte que les mêmes délégués - munis à la fois de mandats politiques et syndicaux - pouvaient assister aux deux manifestations.

Dans ces conditions, la Fédération des Syndicats mena une vie misérable à la remorque du parti et cette subordination était d'autant plus ressentie par les vrais syndicalistes que de nombreuses scissions affectèrent le P.O.F., diminuant d'autant la force et la cohésion du mouvement ouvrier.

Le P.O.F. voit partir successivement les syndicalistes modérés, puis les anarchistes et enfin les possibilistes qui se scinderont à leur tour en deux fractions. Si l'on ajoute que certains éléments n'ont jamais adhéré au P.O.F. (Blanquistes), on a une idée de la division du mouvement ouvrier sur le plan politique.

Dans ces conditions, toute inféodation d'un syndicat à un parti ne peut que constituer une perte de force pour le mouvement syndical.

... s'oppose l'action de Pelloutier pour l'indépendance syndicale à l'égard du parti ouvrier français.

Conscients de tout ceci, un certain nombre de syndicalistes vont s'efforcer de faire l'unité du mouvement syndical en dehors de tout parti politique.

A leur tête, il faut citer :

- PELLOUTIER : ancien anarchiste,

il croyait à la possibilité de la classe ouvrière de faire son salut par elle-même, par son organisation syndicale, sans recourir à l'intervention de l'Etat, ni à l'aide d'un parti politique.

Adversaire irréductible du P.O.F. et de son annexe, la Fédération des Syndicats, il va lancer la Fédération les Bourses du Travail qui, extrêmement jalouse de son indépendance, va s'efforcer de regrouper la majorité des syndicats qui s'organisent maintenant au grand jour, la loi de 1884 ayant reconnu l'existence légale des syndicats. Signalons en passant que l'organisation sur la base territoriale qui caractérise la Fédération des Bourses (rassemblement des divers syndicats d'une même ville) va marquer profondément le syndicalisme français dans lequel les organisations verticales seront plus lentes à se développer.

Les progrès de la Fédération des Bourses furent rapides et ceci incita PELLOUTIER à tenter d'absorber la Fédération concurrente, afin de la détacher de tout parti.

Certains membres de la Fédération des Syndicats commençaient d'ailleurs à "ruer dans les brancards" et, avec leur aide, PELLOUTIER peut organiser un Congrès commun aux deux Fédération en 1894, Congrès qui se prononça à une très forte majorité pour l'indépendance à l'égard de tout parti.

Un an plus tard, comme suite à ce Congrès, a lieu celui de Limoges où naît la C.G.T. qui, dès le départ, affirme "les éléments constituant la C.G.T. devront se tenir en dehors de toute école politique.

(3)

la C.G.T d'avant 1914 :

le syndicalisme révolutionnaire

Dans cette C.G.T. qui naît, une certaine conception du syndicalisme va se dégager progressivement et restera prédominante jusqu'en 1914 :

- C'est ce que l'on a appelé

le syndicalisme révolutionnaire.

Il se caractérise par les points suivants :

Il se considère comme le seul représentant de la classe ouvrière "cette yaste association de syndicats et d'unions ouvrières prétend représenter seule la classe ouvrière...."

"La classe ouvrière devenue majeure entend ne plus se reposer sur personne du soin de sa propre émancipation".

Il proclame à plusieurs reprises et solennellement dans la Charte d'Amiens (1906) son indépendance vis-à-vis des partis :

"Le Congrès affirme l'entièrre liberté pour le syndiqué de parti-ciper en dehors du mouvement corporatif à telle forme de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander en réciprocité de ne pas introduire dans "le syndicat les opinions qu'il professe en dehors...."

"En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérales n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale".

Il découle de ces textes que la méthode de la C.G.T., c'est l'action directe et ceci aussi bien contre le patronat que contre l'Etat.

Vis-à-vis du patronat, il ne s'agit pas de ce qu'on appelle aujourd'hui des négociations collectives. L'objectif que les

syndicalistes se proposaient, ce n'était pas une discussion destinée à aboutir indirectement à une collaboration avec l'ordre patronal, mais l'établissement d'une législation corporative votée librement par les assemblées syndicales et imposée aux employeurs comme une loi.

Certes, dans la pratique, il pouvait y avoir négociation et accord ; l'idéal syndical restait tout de même l'autonomie corporative ouvrière, face à un patron qu'on ignore et dont on refuse de reconnaître les droits.

Vis-à-vis de l'Etat, il ne s'agit pas de faire améliorer la condition ouvrière par l'intermédiaire de lois sociales que feraient voter des groupes parlementaires favorables aux ouvriers. Il s'agit de faire une pression extérieure sur l'Etat par un ensemble de manifestations susceptibles de susciter un mouvement d'opinion : là encore, c'est l'action directe, expression d'une farouche volonté d'indépendance, refus d'être à la remorque d'un groupe, d'un parti. La C.G.T., garde le souvenir de la domestication de la Fédération des Syndicats par le P.O.!. et elle est également sensibilisée à ce danger par la tentative du socialiste MILLERAND, nouveau ministre du Commerce qui cherche à utiliser les syndicats pour son ascension politique.

Mais il serait faux de présenter la C.G.T. d'alors comme un groupement limitant strictement son action au domaine professionnel.

Indépendance vis-à-vis des partis : oui, mais non pas désintérêt des questions politiques.

Ils remettent en cause la société tout entière. A la démocratie, ils opposent la république des travailleurs. La Charte d'Amiens comporte en effet le paragraphe suivant :

"Mais cette besogne (l'amélioration immédiate de la condition du salarié n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : il prépare l'émancipation intégrale avec, comme moyen d'action, la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui "groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale".

Le syndicalisme affirmait donc son idéal hérité de PROUDHON : "l'Atelier remplacera le Gouvernement". A la démocratie parlementaire de l'Etat autoritaire, il opposait son fédéralisme industriel où les hommes de métier gèrent leurs propres affaires sans déléguer à aucune personnalité, à aucune organisation, un pouvoir politique, une autorité qui dégénère toujours en tyrannie.

Cette conception est semble-t-il liée à la structure professionnelle et syndicale de l'époque : c'est l'ère des Professionnels qui possèdent un métier et qui jouissent dans l'atelier d'une autonomie. Ils constituent le groupe moteur du mouvement ouvrier, les cadres et la grosse masse des syndiqués. La revendication essentielle c'est la réappropriation des moyens de production. Le syndicat doit, à la fois remplacer le patron, mais aussi les autorités communales ; il doit devenir l'organe d'éducation des ouvriers. On se refuse à penser que les politiciens peuvent être d'une quelconque utilité car ils sont d'un autre monde ; ils ne connaissent rien aux peines des ouvriers. On se méfie aussi des idéologues. L'Etat est considéré comme inutile : à partir du moment où les ouvriers seront maîtres de leurs instruments de production, tous les problèmes seront réglés. L'un des plus gros reproches que l'on puisse faire à ce syndicalisme révolutionnaire, c'est son analyse tout à fait insuffisante du rôle de l'Etat dans une société.

Si on veut être complet, il faut signaler aussi les efforts des syndicalistes révolutionnaires (S.R.) pour développer une internationale purement syndicale. Ces efforts se révèlèrent vains car la conception française se heurta à la conception des allemands qui dirigeaient le secrétariat international.

Les efforts pour empêcher la guerre de 1914 se révélèrent tout aussi vains et le slogan "guerre à la guerre" fut sans efficacité lorsque déferla la vague de nationalisme.

Durant toute cette période, les syndiqués ne sont encore qu'une petite minorité : en 1909, mis à part les mineurs qui sont syndiqués à 44 % ; les corporations les mieux organisées ne dépassent pas le taux de 17 % et les effectifs de la C.G.T. se situent entre 350 et 600 000 adhérents sur 8 millions de salariés. Beaucoup de militants partisans de la théorie des minorités agissantes craignent d'ailleurs que la C.G.T. ne s'organise trop fortement et par là qu'elle se bureaucratise.

(4)

aux origines de la (FTC) : le syndicat des employés

C'est durant cette même période (1887-1914) que les militants de formation chrétienne absents depuis 1848 des luttes ouvrières tentent de lancer quelques syndicats.

L'Eglise après 1848 s'étant mise du côté du parti de l'ordre, le syndicalisme traditionnel s'étant développé dans le milieu de la libre-pensée, du socialisme et de l'anarchisme, il est impensable que les employés catholiques de Paris puissent à la fin du 19^e siècle s'agrégner aux syndicats existants.

Aussi, à l'initiative d'un frère des Ecoles Chrétiennes, certains employés catholiques de Paris créent en 1887 leur syndicat :

"Le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie".

Constitué par et pour des catholiques, il ne recruterá non pas sur le lieu de travail mais dans les patronages. Il aura de la peine à se faire admettre par le syndicalisme traditionnel (C.G.T.) ; mais il aura tout autant de peine à se faire admettre dans les milieux catholiques qui dans leur grande majorité donne la préférence au syndicat mixte : (patrons et ouvriers réunis) ou même au syndicat jaune (créé par le patron pour briser les grèves.)

Le Syndicat des employés groupera 7.000 membres en 1913, d'autres syndicats catholiques se sont formés dans diverses régions de France, mais aucune Confédération ne réunit encore ces organisations dispersées et leurs adhérents ne constituent qu'une infime minorité en face de la C.G.T.

⑤ la guerre de 1914 et ses conséquences pour le syndicalisme

Deux événements d'importance mondiale vont influer profondément sur le mouvement syndical.

La C.G.T. devant la guerre

Le premier, c'est la guerre elle-même. Le 31 Juillet 1914, sur la tombe de JAURES, JOUHAUX (secrétaire de la C.G.T.) affirme la volonté du syndicalisme de concourir à la défense de la nation. C'est une attitude en contradiction avec la position de la C.G.T. vers 1909, position qui s'exprimait par le slogan "guerre à la guerre".

Le syndicalisme dont le but avoué était la destruction de l'Etat capitaliste, va concourir à son maintien.

JOUHAUX accepte même de participer au "Secours National" aux côtés de BARRES, de l'archevêque de Paris, de banquiers... ; il est aussi nommé par le gouvernement "délégué de la Nation".

Cette attitude apparaîtra aux yeux des syndicalistes révolutionnaires "purs et durs" comme une collaboration contraire à toute la doctrine d'avant 1914.

Aussi, dès 1915, une opposition se manifeste à l'intérieur de la C.G.T., une minorité s'organise en vue de combattre les positions confédérales.

Fidèles au syndicalisme révolutionnaire, en ce sens qu'ils veulent une transformation totale de la société, certains minoritaires vont reporter tous leurs espoirs sur la révolution russe.

et devant la Révolution de 1917

Celle-ci et c'est le deuxième événement important de cette période, vient d'avoir lieu en Octobre 1917.

Dans les années qui suivent cette révolution, la dictature du prolétariat qui en résulte ne se présente point comme la dictature du parti unique. Les thèmes centraux de la propagande communiste sont alors la destruction de l'ancienne bureaucratie et

... / ...

/

la construction d'une société nouvelle par les soviets, organismes de classe des travailleurs.

Cette propagande coïncide avec l'image que l'on se fait, en Europe Occidentale, de la révolution Russe : Une république des Conseils de travailleurs.

Elle réveille l'ancienne tradition révolutionnaire qui sommeille au cœur des ouvriers ; Lénine ne vient-il pas d'annoncer dans son livre "l'Etat et la Révolution" le déprérissement de l'Etat, rêve de tous les syndicalistes révolutionnaires : il se crée ainsi un mythe de l'U.R.S.S. qui, au départ, coïncide sensiblement avec la réalité, mais celle-ci s'écartera de plus en plus du mythe.

Le prestige de l'U.R.S.S. est d'autant plus grand dans la minorité de la C.G.T. que la politique de la majorité durant la guerre et après-guerre rompt davantage avec la doctrine du syndicalisme révolutionnaire.

La période de 1919-1920 va être marquée par des tentatives des minoritaires pour lancer des grèves générales révolutionnaires afin d'étendre à l'Occident la révolution russe.

Ils échoueront et finalement seront contraints de se séparer de la majorité qu'ils n'ont pu évincer de la direction Confédérale.

la constitution de la C.G.T.U....

En 1921, à côté de la C.G.T. que l'on qualifie maintenant de réformiste, est fondée la C.G.T.U. (Unitaire) constituée au départ par les syndicalistes révolutionnaires restés fidèles aux idées d'avant 1914 et par un noyau très restreint de communistes.

.... et de la C.F.T.C.

C'est aussi immédiatement après guerre (en 1919) qu'apparaît la C.F.T.C. : constituée par le rassemblement des divers syndicats chrétiens disséminés dans quelques régions, elle reçoit aussi l'apport important des syndicats d'Alsace-Lorraine.

Son recrutement s'effectue toujours dans les milieux catholiques et sa déclaration de principe fait référence à l'encyclique "Rerum Novarum".

Constituée surtout par des employés, elle apparaît encore bien timide en face de la C.G.T. et condamnera les grèves à caractère révolutionnaire de 1919-1920, mais prendra part à des grèves de la banque et à des grèves du textile du Nord en 1920 et 1921.

⑥

1921-1936

24

L'entre-deux guerres

Nous avons donc, à partir de 1921, trois Confédérations, mais aucune n'est puissante et la période que nous abordons n'est pas une période d'intense activité syndicale.

La C.G.T. Unitaire

Elle est constituée au départ par les anciens syndicalistes révolutionnaires restés fidèles à la tradition d'avant 1914. Cependant, Moscou va leur demander de modifier leur doctrine sur un point fondamental : il leur faut admettre "qu'un parti révolutionnaire doit entraîner les groupements ouvriers à la victoire et organiser une dictature provisoire".

Ce parti, c'est évidemment le parti communiste. Mais Moscou ne se fait aucune illusion sur la force du P.C. Français qui s'est fondé en 1920, à la suite d'une scission de la S.F.I.O. Lénine n'attend pas la formation d'un "parti réellement communiste" à partir de la "transformation d'un parti du vieux type parlementaire". Pour lui, c'est le syndicalisme révolutionnaire qui doit devenir la force vive de ce parti communiste. En 1922, ignorant délibérément l'existence du Parti Communiste Français, il dit à MONMOUSSEAU, Secrétaire de la C.G.T.U., : "Il n'y a pas de Parti Communiste en France, voulez-vous en fonder un ?"

Les Syndicalistes Révolutionnaires hésitent à s'engager dans cette voie de la subordination du syndicat au Parti. Au Congrès de St-Etienne, le seul pas en avant dans ce sens est une motion dans laquelle ils se déclarent "prêts à accepter l'aide de toutes les autres forces révolutionnaires" mais "dans les limites d'une collaboration circonstancielle".

Cependant, très rapidement, en 4 ans, cette volonté d'autonomie par rapport au P.C. va disparaître ; la C.G.T.U. ne sera plus que l'annexe du P.C. Un certain nombre de Syndicalistes Révolutionnaires, fidèles à leurs convictions, la quitteront mais ne se trouveront guère plus à l'aise à l'intérieur de la C.G.T. réformiste dont nous allons maintenant considérer l'évolution.

... / ...

La C.G.T. Réformiste

Par rapport à la période précédant 1914, il y a un changement très net d'attitude en face de l'Etat. Sans doute, on ne peut parler de collaboration, la C.G.T. reste fidèle à l'action directe, elle veut peser de l'extérieur sur le gouvernement, elle se refuse à se laisser intégrer par le pouvoir, la participation au pouvoir présentant pour le syndicalisme qui veut conserver son rôle essentiel de contestation une difficulté de fond ; mais elle tend à reconnaître à l'Etat un rôle dans la transformation sociale. Une partie importante de l'activité de la C.G.T. va être d'assurer l'application des lois votées et d'obtenir le vote d'autres législations favorables aux travailleurs ; caractéristique est à ce sujet l'attitude en face de la loi sur les assurances sociales : elle considère cette loi comme un "tremplin vers des améliorations nouvelles" alors que la C.G.T.U. parle de "loi fasciste" et de "collaboration avec l'Etat bourgeois".

Ce changement d'attitude de la C.G.T. va se faire sentir aussi dans le domaine économique. On peut dire que le souci de l'accroissement de la production n'entrant pas dans les préoccupations des syndicalistes révolutionnaires d'avant 1914 : la thèse du sabotage recueillit même l'adhésion d'assemblées syndicales (Congrès de la Métallurgie - Paris 1903). A partir de 1920, la C.G.T. doit se poser sérieusement le problème de la rationalisation du travail et, en Avril 1926, le Comité National de la C.G.T. rejette la thèse selon laquelle l'intensification de la production n'entraîne que le chômage et l'aggravation de la condition ouvrière. Les syndicalistes ne s'opposent plus à certaines méthodes techniques de travail mais à la manière dont le régime capitaliste les utilise. On réclame un contrôle ouvrier sur les méthodes de production.

La C.G.T. en 1934-35 est ainsi amenée à élaborer un plan qui réclame la nationalisation du crédit et reprend l'idée des nationalisations industrielles (déjà émise en 1919). On a pu dire que ce plan, dans son esprit, unit un anticapitalisme profond à un réformisme conscient ; Léon JOUHAUX présentant le plan déclarait : "Mais que devient la transformation totale de l'économie ? Nous la savons nécessaire et ne l'abandonnons pas, mais nous savons aussi qu'il est, dans les circonstances actuelles, impossible de la réaliser immédiatement car en la poursuivant nous dressons contre nous une coalition de gens dont certains, au contraire, doivent être avec nous...."

Sur le plan de l'entreprise, l'attitude de la C.G.T. s'est aussi

... / ...

modifiée : on accepte les négociations collectives ; un certain nombre de conventions sont signées en 1919-21 ; c'est croit-on la voie ouverte vers une organisation plus pacifique des relations du travail, mais c'est compter sans le patronat dont l'opposition résolue à toute négociation s'affirmera dès que la faiblesse syndicale se manifestera (attitude qui se maintient dans la grande majorité des secteurs à l'heure actuelle).

Enfin, la C.G.T. pratique la méthode des délégations auprès des parlementaires S.F.I.O. qui fit protester de vieux militants fidèles à la Charte d'Amiens. JOUHAUX s'en justifie par la nécessité d'observer une "politique de présence" partout où les intérêts ouvriers pouvaient être défendus.

La C.F.T.C.

Sa première tâche, c'est d'abord d'élever à un sentiment de solidarité nationale ces forces diverses qu'elle a rassemblées et qui sont habituées à l'autonomie locale. Elle a encore des démêlés avec certains milieux catholiques ; elle sera dénoncée en cour de Rome comme marxiste pour avoir demandé l'obligation légale des allocations familiales. Elle s'efforce d'être reconnue par les pouvoirs publics, au même titre que les autres centrales. Elle arrive ainsi à pénétrer au Conseil Supérieur du Travail, à celui des Chemins de Fer et à la Conférence Internationale du Travail.

Mais le problème le plus difficile, c'est de s'implanter dans le monde même du travail et particulièrement dans le milieu ouvrier. Le recrutement qui s'effectue toujours dans les œuvres de persévérance catholique entrave l'implantation sur le lieu de travail et limite le recrutement aux seuls pratiquants.

En 1935, la C.F.T.C. publie un Plan, elle aussi, mais elle va beaucoup moins loin que la C.G.T..

N'affirme-t-elle pas que la libre initiative doit être "encouragée dans la mesure où elle ne compromet pas l'intérêt général et que les "nationalisations" ne sont pas souhaitables même dans les entreprises concentrées qui constituent de véritables services d'intérêt public".

(7)

DE 1936 À LA GUERRE

La réunification de la C.G.T.

La tentative des ligues, le 6 Février 1934, amène un rapprochement des deux C.G.T.

A la suite de longues discussions, C.G.T. et C.G.T.U. se réunifient au Congrès de Toulouse en Mars 1936. A ce Congrès, triomphant, au moins en apparence, les thèses de la C.G.T. réformiste : pas de cumul de mandat politique et syndical, les deux étant déclarés incompatibles, le plan élaboré par la C.G.T. réformiste et le programme du rassemblement populaire sont adoptés conjointement.

Le Front populaire et les accords Matignon.

Avec l'arrivée au pouvoir du Front populaire en 1936, c'est-à-dire des socialistes et des radicaux appuyés par les communistes, la C.G.T. va se trouver devant un choix :

- comment soutenir ce gouvernement,
- comment y faire entendre sa voix sans participer au gouvernement.

Elle écarte d'abord pour l'un quelconque de ses membres l'éventualité de la prise d'un portefeuille ministériel. Mais, en revanche, elle se déclare favorable à la "participation officielle dans les organismes de direction et de gestion économique qui pourraient être créés en vue de réaliser les revendications immédiates contenues dans le plan de la C.G.T.".

En fait, la participation à ces organismes restera limitée et l'action sera surtout une action directe :

- grandes grèves de 1936 avec occupation d'usines obligeant les patrons à demander au gouvernement Blum, la réunion d'une commission groupant des dirigeants de la C.G.T., du patronat et du gouvernement. De cette réunion sortent les accords MATIGNON qui apportent directement ou indirectement à la classe ouvrière une amélioration certaine de son sort :

-augmentation de salaire,
 -congés payés,
 -40 heures,
 -.....

La C.F.T.C. en 1936

La C.F.T.C., bien qu'un peu réticente sur le principe des occupations d'usines, participe aux grèves de 1936.

La C.G.T. accepte fort mal cette alliée.

La lutte fut dure mais de jeunes militants - issus de la J.O.C. - se révélèrent d'ardents syndicalistes et apportèrent à la C.F.T.C. un sang nouveau.

C'est de 1936 que date l'implantation de la C.F.T.C. en milieu ouvrier.

L'équipe d'éducation syndicaliste, groupée autour du bulletin "E.N.O." allait en commun avec ces jeunes militants préparer le renouvellement de la C.F.T.C. qui se manifestera après 1945.

Mais, à l'intérieur de la C.G.T. réunifiée, les deux tendances subsisteront :

- les communistes ont même conservé le journal de l'ancienne C.G.T.U.

Ils voient leurs effectifs augmenter par suite de l'apport de jeunes générations venues au syndicalisme en 1936. Le dynamisme plus grand des communistes attire les jeunes et progressivement les organisations de base sont noyautées et passent aux mains des communistes.

La C.G.T., qui a vu ses effectifs se gonfler démesurément en 1936 (4 millions), va les voir se tasser surtout à partir de la fin de 1938 et un certain nombre de conquêtes seront effacées par l'absence d'une politique économique cohérente, la reprise en main par le patronat et l'attitude nouvelle des gouvernants.

En 1939, c'est de nouveau la scission dans la C.G.T.

La Russie signe avec l'Allemagne un pacte de non-agression. Les communistes français, qui jusqu'alors, avaient mené le combat contre l'hitlérisme alignent leurs positions sur celles de l'U.R.S.S.

Leurs camarades de la C.G.T. ne comprennent plus et les communistes sont exclus de la C.G.T.: c'est la seconde scission.

Le manifeste des I2 C.G.T.-C.F.T.C.

La guerre survenant, le syndicalisme est en veilleuse et, le 16 Août 1940, PETAIN dissout les organisations syndicales. On assiste à un rapprochement C.G.T. - C.F.T.C.

Des cartels intersyndicaux s'organisent dans les différentes professions et le 27 Novembre 1940,

- 9 membres de la C.G.T. et,
- 3 membres de la C.F.T.C.

publient un manifeste commun : le manifeste des I2.

Ils affirment que le syndicalisme n'est pas responsable du désastre, qu'il doit être anti-capitaliste, qu'il doit prendre dans l'Etat toute sa place, mais seulement sa place ; qu'il ne doit pas être absorbé par l'Etat, qu'il est fondé sur le respect de la personne humaine et sur le principe de la liberté.

Lorsque fût publiée la Charte de travail qui créait des syndicats uniques, obligatoires, sans pouvoir efficace et intégrés dans l'Etat, la grande majorité des dirigeants C.G.T. et C.F.T.C. manifestèrent leur opposition et nombreux furent ceux qui se retrouvrèrent côte à côte dans la résistance.

oooooooooooooooooooo
oooooooooooooooooooo

(8)

L'APRÈS-GUERRE

La C.G.T. s'étant réunifiée le 17 Avril 1943 par les accords du PERREUX, l'on se trouve en 1945 en face de deux centrales :

- La C.G.T. forte semble-t-il de 5 à 6 millions d'adhérents
- La C.F.T.C. groupant 750.000 adhérents.

La C.F.T.C. refuse l'unité organique

La C.G.T. propose à la C.F.T.C. l'unité organique : celle-ci refuse.

Parlant de la question de l'unité syndicale, VIGNAUX (1) écrivait deux ans auparavant :

"La C.F.T.C., sans méconnaître la solidarité profonde qui existe "sous le régime du capitaliste et du salariat entre les travailleurs de toutes catégories et de toute opinion, constate qu'il "est impossible moralement et pratiquement de réunir dans les "cadres d'une même organisation, pour une activité féconde, des "éléments séparés par de graves divergences doctrinaires".

L'allure du mouvement totalitaire que la C.G.T. se donne quelquefois n'était pas faite pour attirer des militants C.F.T.C.

La C.G.T. et la reconstruction

La C.G.T. de 1945, si elle ressemble extérieurement à celle de 1936, en est cependant profondément différente. Le travail accompli à la base par les communistes a porté ses fruits et ils sont maintenant majoritaires.

Si la parité entre communistes et non-communistes est encore respectée au sommet, par contre la plupart des organisations de base et des "fédés" sont aux mains des communistes.

Le parti participe au gouvernement, le secrétaire de la Fédé. des Métaux C.G.T. devient Ministre du Travail, il n'est pas question de lutter contre le pouvoir, mais toutes les forces de la C.G.T. sont engagées dans la reconstruction.

(1) Traditionnalisme et Syndicalisme, 1943

Un secrétaire confédéral va jusqu'à dire que "la grève est dans la situation présente l'arme des "trusts" contre la Nation et contre la classe ouvrière".

Dès 1946, le malaise se manifeste à l'intérieur de la C.G.T. ; la mise en veilleuse des revendications est mal supportée par de nombreux syndiqués qui veulent bien participer à la reconstruction, mais entendent obtenir une certaine amélioration de leur niveau de vie.

En Juillet 1946, des postiers C.G.T. déclenchent une grève contre l'avis de la Fédé. Postale C.G.T. : c'est une insurrection intérieure.

le départ des anarchistes de la C.G.T.

La première scission a lieu en 1946. Supportant difficilement la collaboration avec les pouvoirs publics, les anarchistes abandonnent la "vieille maison" et fondent la C.N.T. (Confédération Nationale du Travail) qui, localisée dans quelques régions seulement ne recrute que fort peu d'adhérents (10.000 ?)

A la suite de la grève des postiers se crée une fédération syndicaliste des P.T.T. qui décide de rester provisoirement autonome. Même scénario chez les cheminots.

La crise de 1947

Mais la crise grave surviendra fin 1947. La tendance non communiste "Force Ouvrière" groupée autour de JOUHAUX supporte de plus en plus difficilement la cohabitation.

C'est alors que se produit le virage des partis communistes orientaux et occidentaux, à la suite de la création en Septembre à Varsovie du Kominform, la lutte contre le plan MARSHALL est décidée, des attaques violentes sont lancées contre les socialistes "agents de l'impérialisme" et MOLOTOV promet à BEVIN et BIDAULT le "grabuge et l'ouragan".

Tout ceci explique le durcissement des militants communistes de la C.G.T. qui n'ont plus à ménager le gouvernement dont les communistes ont été exclus en Mai.

Si l'on ajoute à cela que la pression de la base est intense, non pour des raisons politiques, mais par suite de la mise en veilleuse des revendications depuis 1945 et de la dégradation du

pouvoir d'achat provoquée par l'inflation, c'est compte tenu de tous ces éléments qu'il faut comprendre la tentative de grève générale de Novembre-Décembre 1947.

Des revendications parfaitement légitimes des travailleurs sont mêlées à des revendications politiques du P.C. (lutte contre le Plan MARSHALL).

la création de C.G.T. - F.O.

A cause de ces revendications politiques, la minorité "Force Ouvrière" est, dès le début, opposée au mouvement et ce sera l'occasion de la scission qui est consommée les 18 et 19 Décembre 1947.

La nouvelle confédération prend le titre de C.G.T.-F.O.. Elle présente renforcée un certain nombre de caractéristiques de la C.G.T. réformiste :

- son anticommunisme est exacerbé au point de lui faire refuser, même sur des problèmes strictement professionnels, toute unité d'action avec la C.G.T.

Les fonctionnaires représentent une proportion très importante de F.O., ce qui n'est pas sans influer sur son comportement d'autant plus que l'implantation dans les industries de pointe laisse à désirer.

Après la mort de JOUHAUX, BOTHEREAU devient leader de F.O.

On peut sommairement distinguer trois tendances :

- Une centriste représentée par BOTHEREAU,
- Une de droite qui aurait volontiers joué le jeu de l'intégration au pouvoir et qui penchait vers l'Algérie française,
- Une de gauche qui voudrait une participation plus effective de F.O. aux luttes ouvrières et qui reproche aux centristes majoritaires leur apathie et leur peur.

Au moment de la scission, des Rédé. C.G.T. se trouvent placées devant un choix difficile et les solutions sont très diverses. Les unes se coupent :

- un morceau reste à la C.G.T.,
- l'autre va à la F.O.

D'autres veulent rester unies. Parmi celles-ci citons deux cas typiques :

I/ les enseignants à la suite d'un vote décident de rester unis

... / ...

en une seule Fédération autonome de l'Education Nationale (F.E.N.) ;

2/ La Fédé. du Livre, une des plus anciennes de la C.G.T. caractérisée par des traditions syndicalistes très vigoureuses ; ici la majorité décide le maintien à l'intérieur de la "vieille maison" C.G.T.

la C.G.T. des années 1950

La C.G.T., malgré ces départs, reste cependant puissante. A l'intérieur, les dirigeants-communistes dans leur presque totalité - n'auront plus aucun scrupule à accroître les liaisons avec le P.C.

Le 5 Avril 1950 dans "l'Humanité", Marcel PAUL, secrétaire de la Fédé. Gaz et Electricité, écrit :

"La grève a prouvé, en ce qui nous concerne, que celui qui ne "se bat pas fermement POUR LA LIGNE ET SUR LA LIGNE DU PARTI "tourne le dos aux intérêts de la classe ouvrière et du pays "même".

Si l'on continue à participer aux Comités d'Entreprises, ce n'est plus -comme en 1946- pour favoriser l'accroissement de la production, mais parce que les C.E. sont à la fois une arme dans la lutte revendicative et dans la lutte politique.

La C.G.T., au moins en paroles, se place toujours dans une perspective révolutionnaire de type soviétique. Mais il faut avouer que c'est une position difficile à tenir quand la classe ouvrière accède à un certain confort et lorsque les perspectives de révolution politique paraissent lointaines.

D'où les efforts de la C.G.T. pour prouver aux travailleurs que le régime capitaliste provoque leur appauvrissement continu (thèse de la paupérisation absolue), le refus de reconnaître toute valeur aux plans de développement qui se succèdent depuis la libération, la réticence vis-à-vis des premiers "accords d'entreprises".

Quelques dirigeants non communistes de la C.G.T. tentent d'infléchir la position sur certains points : thèse de LEBRUN sur la paupérisation relative ; attitude de LEBRUN vis-à-vis du IV^e PLAN.

Mais, ils n'ont que fort peu d'audience à la base, la machine

... / ...

étant solidement tenue en main par les communistes.

Cependant, lorsque les problèmes intéressent plus directement la base, la C.G.T. est parfois obligée de faire machine arrière (signature tardive des accords RENAULT en 1955, accords qui avaient d'abord été dénoncés).

La C.F.T.C. des années 1950

Mais que devient la C.F.T.C. durant cette période d'après-guerre?

Elle sort de la résistance renforcée et riche de jeunes militants bien décidés à ouvrir au maximum la centrale et à en faire une confédération puissante, dynamique et démocratique en face de la C.G.T.

Ces jeunes venus au syndicalisme en 1936 se sentent davantage les héritiers du mouvement ouvrier traditionnel français que les successeurs du Syndicat des Employés.

Ils vont se regrouper autour du bulletin "Reconstruction" qui, situé sur un plan extra-syndical, n'en permettra pas moins une prise de conscience des véritables problèmes qui se posent au syndicalisme.

Ces militants des Métaux, de la Chimie, du Bois et Bâtiment, de l'Électricité, du SGEN, constitueront ce que l'on appellera plus tard la minorité.

Aiguillonné par ces éléments, le Congrès de 1947 accepte la réforme des statuts dans le sens d'une ouverture à tous les salariés : la référence aux encycliques est supprimée, la C.F.T.C. se déconfessionnalise.

La lutte pour l'élargissement ne sera pas terminée en modifiant simplement les textes, il faut faire passer cela dans les faits et, tout au long des années, la minorité s'efforce de renforcer le contrôle des organisations de base sur les instances confédérales (réforme de l'organisation en 1953), de désolidariser la C.F.T.C. des positions de certains politiciens "sociaux" (condamnation par la minorité de l'attitude des dirigeants confédéraux lors des grèves d'Aout 1953), de donner à la C.F.T.C. un programme économique dynamique (adoption du rapport sur la planification démocratique au Congrès de 1959).

Cette attitude a considérablement élargi à la fois les effectifs de la Corfédération et son audience dans tout le pays.

Pour une prendre qu'un seul exemple,

... / ...

- signalons que vers 1950 la C.F.T.C. représentait seulement 10 à 15 % des voix de la C.G.T. dans la Métallurgie lors des élections professionnelles ;

- or, dans les années 1960, c'est 50 % des voix de la C.G.T. qu'elle représente.

Un nouveau pas va être encore franchi dans le sens d'un élargissement :

- Il s'agit de la suppression du terme chrétien dans le titre et de la référence à la "morale sociale chrétienne" dans la déclaration de principe.

oooooooooooooooooooo
oooooooooooooooo

⑨ le syndicalisme sous la V^{ème} REPUBLIQUE

Si l'on se limite aux grandes lignes de l'évolution syndicale, on peut retenir au cours de la période 3 points seulement :

- l'évolution de la C.F.D.T.
- l'attitude des centrales en Mai-Juin 1968
- les problèmes de l'unité d'action C.G.T./C.F.D.T.

l'évolution de la C.F.D.T

Le Congrès de 1964

Le Congrès où est décidé la transformation de la C.F.T.C. en C.F.D.T. (Confédération Française Démocratique du Travail) voit s'affronter une large majorité désireuse de "faire un pas supplémentaire vers une centrale syndicale s'inspirant des valeurs partagées par des chrétiens, des socialistes, des humanistes..." et "d'ouvrir l'organisation à tous ceux qui peuvent diverger sur le fondement philosophique ou religieux du sens de la dignité humaine, mais sont d'accord sur des structures sociales garantissant effectivement la liberté et la dignité de l'homme".

En face on trouve une petite minorité de farouches partisans du statu-quo ou même du retour en arrière. Pour ceux-là, le "seul contrepoison pour neutraliser les effets de l'idéologie marxiste est la morale sociale chrétienne et l'antidote doit être administré avec d'autant plus de vigueur que la pénétration marxiste est plus forte."

Au terme des débats, la transformation en C.F.D.T., la suppression de la référence à la morale sociale chrétienne, sont approuvées par 70 % des mandats. Les nouveaux statuts insistent sur la notion de dignité de la personne humaine et sur l'esprit démocratique.

... / ...

Mais parmi les 30% de mandats qui n'ont pas été en faveur du changement il faut distinguer, ceux qui, bien que battus, appliquent la règle du jeu démocratique et continuent le combat dans la C.F.D.T. et une petite minorité (environ 10%) qui au soir du Congrès décide de "continuer la C.F.T.C."

C'est ainsi que naît une nouvelle confédération qui n'a comme base ouvrière que des mineurs et qui au cours des années va s'orienter de plus en plus à droite. Dès la naissance de cette "C.F.T.C." le gouvernement s'empresse de la reconnaître, espérant affaiblir ainsi le syndicalisme et trouver dans cette organisation un interlocuteur docile.

L'entrée dans la famille socialiste

Au cours des années qui séparent 1964 de 1970, la C.F.D.T. s'efforce de préciser son "idéologie". L'on essaie d'abord d'expliquer les "valeurs" qui animent ce mouvement ouvrier français dont la C.F.D.T. se veut l'héritière. Mais la démarche apparaît vite trop théorique pour un mouvement centré sur l'action.

On s'oriente alors vers la mise au point d'une stratégie. C'est l'époque (1966-67) où les efforts de rassemblement de la gauche non-communiste laissent espérer une possibilité d'arriver au pouvoir de cette force nouvelle alliée au parti communiste. C'est aussi l'époque où face au 5ème Plan, certains proposent un contre-plan.

Dans certains secteurs de la C.F.D.T. on envisage favorablement la possibilité d'élaborer un contre-plan permettant d'établir une cohérence entre progrès économique et progrès social. Ce contre-plan ferait l'objet d'une négociation entre branche syndicale et branche politique du mouvement ouvrier et l'on va jusqu'à proposer une sorte de contrat entre ces deux forces afin de hâter la transformation sociale. Mais une telle stratégie suscite l'opposition de tout un courant qui insiste sur le danger de la notion de cohérence dans le domaine économique et social et sur la nécessité pour le syndicalisme de conserver toute son indépendance.

Les événements de Mai-Juin 1968 vont faire passer à l'arrière-plan ces controverses. On assiste alors à l'élaboration de perspectives et d'une stratégie qui seront proposées au Congrès de 1970.

Au cours de ce Congrès les débats sur les perspectives ont été centrés sur l'autogestion indissolublement liée à la planification démocratique et à la propriété sociale des moyens de production. C'est-à-dire que le socialisme que la C.F.D.T. entend promouvoir est un socialisme anti-autoritaire et anti-dogmatique.

... / ...

Quant à la stratégie, elle se veut une stratégie de lutte de classe fondée sur le développement d'un syndicalisme de masse, ce syndicalisme refusant toute subordination à une force politique, mais s'efforçant d'arriver à une certaine convergence dans l'action avec les forces politiques luttant pour la même transformation sociale.

les centrales en MAI-JUIN 1968

Pour situer les "événements"

La révolte qui fermentait depuis quelques mois à la Faculté de Nanterre déborde soudain sur Paris et les Universités de province. Le monde étudiant, assoupi depuis la fin de la guerre d'Algérie, reprend conscience de sa force, et "provoqué" par des minorités agissantes, remet en question non seulement l'Université, mais aussi la société globale qui, par ses structures, entraîne l'initiative, la spontanéité, la responsabilité.

Cette révolte étudiante que déclenche la répression gouvernementale et, en particulier, policière joue le rôle de détonateur et amorce la plus grande vague de grèves que la France ait jamais connue.

Le 13 Mai, à l'appel de toutes les centrales syndicales, les salariés manifestent, d'une façon massive et inattendue, leur opposition à toute répression du mouvement étudiant. La rancoeur accumulée depuis de nombreuses années, l'espérance d'un changement fondamental mais informulé, vont bientôt soulever tout un peuple qui retrouve le goût de l'action directe.

Parties de Sud-Aviation à Nantes, les grèves avec occupation d'usines se propagent avec une étonnante rapidité :

Renault, S.N.C.F., etc, emboîtent le pas, bientôt suivies par la presque totalité des entreprises françaises.

Contrairement à ce qui s'était passé en 1936, le secteur public, les fonctionnaires, entrent dans le mouvement. Des professions jusqu'alors réputées pour leur calme manifestent une étonnante combativité. Dans de nombreux cas, les petites villes sont aussi paralysées que les grandes. Autour du 25 Mai, on dénombre 10 millions de grévistes.

Dès le 22 Mai, les confédérations syndicales réclament des négociations à l'échelon le plus élevé. La pression des

... / ...

grévistes oblige le gouvernement et le patronat à entamer le dialogue et ce sont les négociations de Grenelle qui ne se concilient pas par un accord, mais par un relevé des points de convergence et de divergence entre patronat et syndicats. Les points positifs paraissent insuffisants aux grévistes et le mouvement se poursuit.

Face à cet échec des négociations, le gouvernement semble un moment désemparé dans un pays paralysé par la grève. Mais le Président de la République reprend ses troupes en main et les négociations s'engagent branche par branche. Elles seront particulièrement longues et difficiles dans le secteur de la Métallurgie, certaines usines ne reprenant le travail qu'après plus de 5 semaines de lutte.

La C.G.T. et Mai

Dès le début de l'agitation étudiante, la C.G.T. est plus que réservée. Certes "elle condamne énergiquement les provocations gouvernementales et les brutalités policières", mais elle dénonce dans le même temps "les agissements irresponsables et aventuristes de certains groupes gauchistes".

Il faudra la sauvage répression policière de la nuit du 10 au 11 pour que momentanément elle change d'attitude et accepte de participer aux côtés des étudiants aux manifestations du 13. Par la suite elle s'efforcera d'isoler les travailleurs des étudiants.

Après le déclenchement des premières grèves la C.G.T., comme d'ailleurs les autres centrales donne des consignes d'une grande souplesse. Il est curieux de constater que jamais aucun mot d'ordre de grève générale ne fut lancé. La C.G.T. s'efforce de maintenir le mouvement dans une ligne revendicative traditionnelle : elle dénonce comme formules creuses les revendications d'autogestion, de réformes de structures...

Les droits syndicaux apparaissent régulièrement au dernier rang de la liste des revendications, et il faudra toute l'insistance de la C.F.D.T. pour qu'il en soit question à Grenelle.

Le seul moment où la C.G.T. modifie sa position, c'est durant la période du 27 au 30 Mai : le pouvoir semble évanoui et le P.C. ne peut s'abstenir de profiter d'une telle absence. Ce sont alors les manifestations céguétistes avec comme mot d'ordre : "gouvernement populaire". Mais la reprise en main gouvernementale ramène la C.G.T. sur la ligne revendicative traditionnelle.

Cette attitude, dictée par l'espoir qu'avait, au début de 1968,

... / ...

le P.C. d'arriver au pouvoir par la voie électorale, n'est pas sans susciter des remous dans la centrale.

La C.F.D.T. en Mai

Pour la C.F.D.T., Mai-Juin a d'abord été une révolte contre les structures autoritaires de la société et rapidement la C.F.D.T. se déclare solidaire des manifestations étudiantes dont elle ressent les motivations profondes :

"Par leur action les étudiants n'ont pas voulu seulement se préoccuper de considérations matérielles ou de leur avenir, mais remettre en cause les structures fondamentales sclérosantes, étouffantes et de classes d'une société où ils ne peuvent exercer leurs responsabilités...."

"La lutte des étudiants pour la démocratisation des Universités est de même nature que celle des travailleurs pour la démocratie dans les entreprises..."

"A la liberté dans les Universités doit correspondre la même liberté dans les entreprises ; en cela le combat des étudiants rejoint celui mené par les travailleurs depuis la naissance du syndicalisme ouvrier".

"A la monarchie industrielle, il faut substituer des structures démocratiques à base d'autogestion...."

Sans négliger les revendications de salaires, la C.F.D.T. met l'accent sur les revendications de pouvoir : extension des libertés syndicales dans l'entreprise notamment. De ce point de vue l'occupation des usines revêt un caractère fondamental : "l'usine occupée, c'est le signe du pouvoir syndical plus fort que la loi, plus fort que le suzerain de l'entreprise..."

Durant la période de vacance du pouvoir la C.F.D.T. est amenée à intervenir d'une manière plus directe dans le domaine politique. Face au "vile politique total" lié en fait à "une crise de régime" face aussi à la volonté du P.C. et de la C.G.T. partisans d'un "gouvernement populaire", la C.F.D.T. est amenée à avancer le nom de Mendès-France, comme seul homme capable, de garantir les droits conquis, d'opérer les réformes de structure indispensables, d'intégrer à côté des partis traditionnels les forces nouvelles et surtout d'opérer ces mutations dans le respect des libertés fondamentales de tous.

Ce faisant la C.F.D.T. était dans la logique du syndicalisme démocratique qui est conscient du fait que le respect des libertés démocratiques est une condition de la libre existence du syndicalisme.

... / ...

les problèmes d'unité d'action (GT - (FDT

41

Dans les années qui précèdent 1966 l'action syndicale à tous les niveaux se heurte à de grandes difficultés, patronat et gouvernement se refusant à négocier. Sans doute, la longue grève des mineurs de 1963 a-t-elle permis d'ouvrir une brèche dans le front gouvernemental et même patronal - notamment par l'extension des quatres semaines de congé - mais cette brèche a été rapidement colmatée.

Face à ce bloc gouvernement-patronat, les tactiques syndicales divergent.

- Tantôt l'on tente de "percer le front" au niveau d'une entreprise (Peugeot et Berliet en 1965)
- Tantôt, face à l'adversaire uni, on cherche à coordonner l'action, d'abord dans le seul secteur public, puis dans l'ensemble des secteurs : c'est ce qu'on appellera les "tous ensemble".

Cette situation et aussi l'évolution de la C.F.D.T. expliquent le premier accord confédéral C.G.T.-C.F.D.T.

L'accord C.G.T. - C.F.D.T. de 1966

Jusqu'alors, l'unité d'action s'était limitée au plan des Fédérations ou des Syndicats ; certains la pratiquaient depuis la Libération, d'autres y étaient venus plus tard. Mais progressivement, du côté de la C.F.D.T. s'était élaborée une sorte de "théorie" de l'unité d'action :

- sauf cas exceptionnel (guerre d'Algérie), conserver aux accords intersyndicaux ou interfédéraux un caractère strictement corporatif,
- engager cette unité d'action sur des objectifs soigneusement définis et limités dans le temps,
- maintenir pendant toute la durée de l'expérience la personnalité des organisations.

Au plan des confédérations, ce n'est que de façon tout à fait exceptionnelle que l'on avait accepté des manifestations communes au cours des années précédentes.

L'accord réalisé en Janvier 1966 marque de ce point de vue un tournant. Les deux confédérations "après avoir confronté leurs points de vue.... ont constaté leur accord" sur certains objectifs de lutte dont elles dressent la liste.

Au nombre de ces objectifs figurent non seulement des objectifs de pouvoir d'achat, de droit syndical, mais aussi des objectifs plus larges qui débouchent sur de véritables réformes de structure :

- réduction des dépenses improductives pour permettre un accroissement des investissements publics,
 - garantie du droit à l'emploi par l'implantation d'industries nouvelles avec financement et responsabilités publics,
 - refonte de la fiscalité,
-

L'accord réalisé va donner un regain de force aux actions d'ensemble (le 17 Mai) mais semble-t-il aussi à certaines actions particulières : notamment grèves du début de 1967 : -Rhodiacéta-Dassault -Cellophane - Saint Nazaire -

Cependant les divergences sont loin d'être aplanies entre les deux centrales tant au niveau de la base qu'au niveau du sommet. Certains à la C.F.D.T. craignent un effacement de la personnalité de la centrale. D'autres, comme la Chimie, sont opposés au type d'action que postule l'accord : les "tous ensemble" ne créent-ils pas une unité factice alors que les problèmes sont diversifiés ? Ne risque-t-on pas, après une journée de grand enthousiasme de démobiliser les troupes ?

Toujours est-il qu'à la veille de Mai-Juin 1968, l'accord sans être dénoncé, est en veilleuse.

Les divergences qui surgissent en Mai-Juin vont lui donner le coup de grâce.

L'accord C.G.T. - C.F.D.T. de 1970

Les divergences portent sur la signification du mouvement - sur le contenu des revendications, mais aussi sur les méthodes d'action.

L'action globale, limitée dans le temps et commandée du sommet

... / ...

est remise en question à la C.F.D.T. à la suite de Mai-Juin. La centrale refuse de participer en Février 1969 à une journée d'action en commun avec la C.G.T.

La C.F.D.T. appelle "ses organisations à poursuivre et développer les actions et négociations engagées à tous les niveaux où se situent les centres de décision ; à utiliser l'acquis en matière de droit syndical pour faire participer les travailleurs dans chaque entreprise à la détermination des objectifs et des moyens d'action les plus appropriés....."

On met donc l'accent sur l'action diversifiée, ce qui exclut pour l'instant tout accord global au sommet.

Cependant à l'intérieur de la C.F.D.T., certains pensent qu'il est nécessaire d'arriver à une coordination de ces luttes. Lors du Congrès de 1970, une motion approuvée à une faible majorité "mandate le bureau confédéral pour proposer aux autres centrales syndicales représentatives les revendications prioritaires....." et "souhaite qu'une unité d'action dans laquelle la C.F.D.T. s'engagera, permette aux travailleurs de ce pays de mener des luttes décisives".

Dès les lendemains du Congrès, des rencontres C.G.T. - C.F.D.T. ont lieu et il s'en dégage des points d'accord, mais aussi des divergences, notamment sur les questions de hiérarchie

- la C.G.T. semble peu sensible à la remise en question d'une société autoritaire, centralisée, hiérarchique.
- L'autre divergence essentielle porte sur le fait que la C.G.T. "fait les réformes de structure au nom de l'objectif rassemblement"

alors que pour la C.F.D.T.
"la revendication doit refléter au moins en partie le type de société socialiste pour lequel nous luttons".

En Octobre et Novembre 1970 la discussion s'envenime et le ton monte. Les divergences sur la conduite de l'action qui éclatent à la base lors de conflits chez Caterpillar (Grenoble) - aux Nouvelles Galeries de St-Etienne - à la Redoute..... expliquent pour une part cette situation.

Cependant le 1er Décembre on arrive laborieusement à un accord.

Outre les deux points sur lesquels on s'était mis d'accord

depuis Juin (avancement de l'âge de la retraite et heure d'information dans l'entreprise), trois autres thèmes sont proposés conjointement aux travailleurs :

- réduction de la durée du travail,
- garantie de l'emploi,
- salaires.

C'est sur ce point semble-t-il que la rédaction a été la plus laborieuse. Si le mot "échelle mobile" cher à la C.G.T. n'est pas prononcé, il est néanmoins question d'une "garantie du pouvoir d'achat par une augmentation périodique des salaires en fonction du mouvement réel des prix et des structures de consommation, ce qui suppose notamment la refonte des indices de prix actuels". S'il n'est pas question de "retrécissement de l'éventail hiérarchique", revendication de la C.F.D.T., cet objectif peut se retrouver cependant au travers de formules telles que "remise en ordre des classifications, par l'établissement, dans chaque profession, de grilles hiérarchiques uniques, déterminant les salaires réels du manœuvre à l'ingénieur". - "Objectif commun de relèvement plus rapide des rémunérations les plus basses".....

Cet accord ne se veut qu'un point de départ : "les solutions concrètes sont à déterminer dans chaque branche et entreprise en fonction des problèmes réels qui s'y posent et qui sont variables".

Condamnés à vivre ensemble

Tandis que F.O. pratique de plus en plus un syndicalisme de "tapis vert" et pour refuser toute unité d'action se retranche derrière son apolitisme ou son anticomunisme que certains dénoncent lors de son Congrès de 1971 comme un anticomunisme "de caractère conservateur, pour éviter les changements même positifs qui pourraient se produire dans notre pays et en faveur des travailleurs" - attitude qui entraînera le départ de sa Fédération de la Chimie qui fusionne avec la Fédé C.F.D.T. - la C.G.T. et la C.F.D.T. vont s'efforcer de mettre en pratique l'accord d'unité d'action.

- des Actions Communes : Au cours des deux années 1971-1972, les deux centrales lancent une série d'actions soit étalées sur une assez longue période avec quelques temps forts - soit plus rarement centrées sur un ou quelques jours. Quatre thèmes vont faire l'objet de ces actions :

- les retraites : il s'agit dans le même temps d'obtenir

... / ...

un abaissement de l'âge d'obtention - un accroissement du montant des pensions - une amélioration des conditions de travail des salariés agés - une véritable politique du 3 ème âge.

- la lutte contre la répression antisyndicale : des conférences de presse communes appelleront les travailleurs à réagir face à toute atteinte.
- l'action sur les problèmes des travailleurs immigrés : il s'agit de lutter contre les multiples discriminations sociales et syndicales qui frappent ces travailleurs, partie intégrante de la classe ouvrière.
- revendication du SMIC à 1.000 Frs.

Sur ces divers points l'action commune a permis des avancées certaines : sans doute, dans certains cas comme, pour les retraites, cette avancée est faible, mais le gouvernement n'a pu moins faire que de se saisir du problème et les confédérations avaient précisé qu'il s'agissait d'une lutte de longue haleine.

- Divergences dans l'action : Au travers de ces actions communes ou des actions diversifiées, des divergences ont surgi ou ressurgi entre les deux centrales.

Ce fut le cas notamment le 7 Juin 1972. La C.F.D.T. ne s'associait pas à la journée d'action lancée par la C.G.T., considérant que cette journée ne pouvait être que "l'expression momentanée et sans suite du mécontentement et risquait de contrecarrer l'extension des luttes". Cependant, 15 jours plus tard C.G.T. et C.F.D.T lançaient en commun une journée d'action le 23 Juin, à la veille de la discussion du SMIC à 1.000 Frs par la Commission supérieure des conventions collectives.

Mais c'est surtout au niveau des actions de base que les heurts se manifestent avec le plus de force. Ainsi au "Joint Français" à Saint Brieux - chez Zig-Zag à Thonon etc.... les sections C.F.D.T. engagées dans une action de force pour contraindre le patron à céder reprochent aux sections C.G.T. d'être des freins à l'action. Ailleurs, notamment quand des immigrés sont engagés dans l'action (Pennaroya - Lyon...), la C.G.T. non présente dans la boîte en grève, mais représentée dans d'autres établissements du trust, ne paraît guère pressée de soutenir des actions qu'elle juge plus ou moins "aventuristes...."

Enfin l'attitude vis à vis de certains éléments gauchistes continue à opposer les deux organisations. On le voit bien en

... / ...

particulier lors du meurtre de P. Overney chez Renault. Alors que la C.G.T. et le P.C. font du gauchisme l'adversaire n° I, la C.F.D.T., tout en réprouvant les méthodes d'action du gauchisme se refuse à le condamner sommairement, ce qui a pour résultat de "nier certains aspects nouveaux de la contestation de l'exploitation et de la répression subies par les travailleurs....."

- Divergences dans les perspectives : L'Unité d'action C.G.T. - C.F.D.T. n'empêche nullement le développement du débat de fond entre les deux organisations. La balle avait été lancée par la C.F.D.T. au lendemain de son congrès de 1970 - elle est reprise par la C.G.T. qui le 1er avril 1971 transmet à la C.F.D.T. un document : "Thèmes de réflexion sur les perspectives du socialisme pour la France et rôle des syndicats" - elle est relancée par la C.F.D.T. lors de son Conseil National d'octobre 1971.

Au travers des divers textes on note des divergences en ce qui concerne l'analyse du capitalisme : la C.G.T. mettant l'accent sur l'appropriation par une minorité des moyens de production, la C.F.D.T. liant ceci à toute une conception des rapports sociaux fondés sur la hiérarchie et une idéologie vantant la réussite individuelle. Divergences aussi en ce qui concerne la conception du socialisme, de la démocratie, la mission des organisations syndicales dans la société socialiste, enfin le rôle des travailleurs dans la stratégie.

Notons que lors du Congrès C.G.T. de 1972, G. Séguy n'a nullement déploré l'expression de ces divergences : "les progrès de l'unité d'action n'ont pas la vertu d'éliminer les points de désaccord entre organisations syndicales. Ils auraient plutôt tendance à les souligner et nous n'avons aucune raison de le déplorer dans la mesure où ils élèvent la discussion"....

- Face au programme commun : A la suite de la mise au point d'un programme commun de gouvernement entre le P.C. et le P.S., les cégétistes se déclarent en accord complet avec un programme dont le contenu fondamentalement anti-capitaliste est conforme avec leurs orientations. Ce programme commun constitue pour eux une perspective réelle de changements décisifs et ils s'engagent à fond dans les comités de soutien. Il n'est pas d'exposé de leader cégétiste qui ne se termine par une référence à ce programme.

Du côté de la C.F.D.T. il n'est pas question, et cela avait été précisé dès le Congrès de 1970, de se laisser enfermer dans une mécanique de ce type. "Un syndicat est dans son rôle lorsqu'il refuse de se lier pour 5 ans à un programme de gouvernement car il doit pouvoir à tout moment exprimer dans l'action la volonté collective des travailleurs et personne ne peut en préjuger des années à l'avance".

Certes le programme prend en compte "de nombreuses revendications pour lesquelles les travailleurs luttent actuellement", c'est donc positif, mais il est cependant "critiquable dans certaines des réformes qu'il propose et dans ses silences"... "il reflète un équilibre des forces en défaveur du courant autogestionnaire"...

La C.F.D.T. qui entend rester vis à vis du programme commun une "force critique", à l'occasion des élections" apportera son appui pour battre les forces capitalistes représentées par la majorité actuelle et ses alliés d'aujourd'hui ou de demain qu'ils s'affirment "centristes" ou "réformistes", contribuant ainsi à assurer le succès des forces décidées à construire le socialisme.

Michel BRANCIARD

Janv 1973

SOMMAIRE

p. 1 /1/ Aux origines du Mouvement Ouvrier

- 1815/1848

p. 9 - 1848/1870

p. 11 - 1870/1871 : La Commune

p. 15 /2/ Les relations P.T.O.F. - Syndicats : symbiose ou indépendance

p. 18 /3/ La C.G.T. d'avant 1914 : le syndicalisme révolutionnaire

p. 21 /4/ Aux origines de la C.F.T.C. : le Syndicat des Employés

p. 22 /5/ La guerre de 1914 et ses conséquences pour le Mouvement Syndical

p. 24 /6/ Et entre deux guerres : 1921-1936

- la C.G.T. unitaire

p. 25 - la C.G.T. réformiste

p. 26 - la C.F.T.C.

p. 27 /7/ De 1936 à la Guerre

p. 30 /8/ L'après-guerre

p. 36 /9/ Le syndicalisme sous la Ve République

- L'évolution de la C.F.D.T.

p. 38 - Les centrales en mai/juin 1968

p. 41 - Les problèmes d'unité d'action C.G.T./C.F.T.C.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

/OUVRAGES GENERAUX/

Michel BRONCIARD, Société française et luttes de classes", Ed. Chronique Sociale de France, Tome I : 1789-1914 - Tome II : 1914-1967

Jean BRON, Histoire du mouvement ouvrier français, Ed. Ouvrières, 1970, Tome I : du début du 19^e à 1884 - Tome II : de 1884 à nos jours

Guy CAIRE, Les syndicats ouvriers, P.U.F., Coll. Thémis, 1971

E. DOLLEANS, Histoire du mouvement ouvrier, A. Colin, 5^e édition, 1953
Tome I : 1830-1871 - Tome II : 1871-1920 - Tome III : 1921-1950

E. DOLLEANS et G. DEHOVE, Histoire du travail en France, Ed. Domat-Montchrestien, 1953, Tome I : des origines à 1919 ; 1955, Tome II : de 1919 à 1954

Sous la direction de J. DROZ, Histoire générale du Socialisme, P.U.F., 1972
Tome I : des origines à 1875

Georges LEFRANC, Le mouvement syndical, Payot, "Bibliothèque Historique"
Tome I : le mouvement syndical sous la 3^e République - Tome II : de la Libération aux évènements de mai-juin 1968

J.D. REYNAUD, Les syndicats en France, A. Colin, coll. U, 1963

/OUVRAGES TRAITANT D'UNE ORGANISATION SYNDICALE AUJOURD'HUI/

A. BARJONET, La C.G.T., Ed. Le Seuil, coll. "Politique", 1968

G. BERGERON, La Confédération Force Ouvrière, Ed. de l'Epi, 1971

La C.F.D.T., Ed. Le Seuil, Coll. "Politique", 1971 (historique et textes)

Positions et propositions de la C.G.C., édité par la C.G.C.

E. DESCAMPS, Militer, Fayard, 1972

E. MAIRE et divers, La C.F.D.T., Ed. de l'Epi, 1971

M. SCHIFRES, La C.F.D.T. des militants, Ed. Stock, 1972

G. SEGUY, Le mai de la C.G.T., 1972, Julliard

/SUR QUELQUES ASPECTS PARTICULIERS/

VILLERME, Etat physique et moral des ouvriers (1840), 10 X 18, 1971

A. PERDIGUIER, Mémoires d'un compagnon (1854), 10 X 18, 1964

J. ROUGERIE, PARIS libre 1871, Ed. Le Seuil, coll. "Politique", 1971

J.P AZEMA et M. WINOCK, Les Communards, Ed. Le Seuil, coll. "Le temps qui court", 1970

J. JULLIARD, Clemenceau briseur de grèves - L'affaire de DRAVEIL, VILLENEUVE ST GEORGES (1908), Ed. Julliard, 1965

G. LORANT, Fédé. Services CFDT, N. MANDRAY, D. ANSELME, 4 grèves significatives (Le Joint Français, N.G. THIONVILLE, Hutchinson, Penarroya), Ed. de l'Epi, coll. "Passé Présent", 1972

